

**DATE DE CONVOCATION :**

Le 30 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Yannick PAQUE, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 26

PRÉSENTS : 18

PROCURATIONS : 4

VOTANTS : 22

POUR : 22

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

N° 2026-05

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Fatima BENKHEIRA - Sébastien BIZET - Cyril BRUZZESE (arrivée à 19h11) - Sylvie DESCHAMPS - Corinne JOURDAN - Nathalie LACOSTE - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Pierre PODKOWA - Patrick RAMON - Emilie RATTON - Pascal ROUSSET - Kenan SOLMAZ - Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK - Maria-Dolorès THUDEROZ - Jérémie VIAL

Avaient donné procuration : Mesdames et Monsieur Eliane GEOFFROY (pouvoir à Nathalie LACOSTE) - Clémentine FIGUET (pouvoir à Fatima BENKHEIRA) - Jessica ROSINET (pouvoir à Hélène TALARCZYK) - Jean-Luc PETIT (pouvoir à Yannick PAQUE)

Étaient absents excusés : Messieurs Serge BERNARD - Willy GABRIEL - Ilyes TELALI - Yann FLAMANT

Mme MOULIN-MARTIN Béatrice été élue secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION : Mise à jour tableau des emplois**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Pour correspondre à la réalité des services, promotion interne ou avancement de grade, modification de temps de travail, remplacement de départs en retraite... il est nécessaire de mettre en adéquation les grades inscrits au tableau avec les grades des agents en fonctions.

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**DECIDE** d'ajouter au tableau des emplois :

- 1 poste d'Attaché territorial à temps complet pour assurer les missions de Responsable des affaires scolaires et périscolaires, jeunesse et prévention, à compter du 1er mars 2026
- 1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet pour assurer les missions d'agent spécialisé des écoles maternelles, à compter du 1er mars 2026

**APPROUVE** la modification du tableau des emplois, charge Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire  
Yannick PAQUE

